

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID: 050-200063592-20240314-DELIB2024_024-AU

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE

2 Place Auguste Grandin - 50890 Condé-sur-Vire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze mars à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

<u>Présents</u>: Mme Annick ALIX FAUDEMER, Mme Sylvie ASSELIN, Mme Esther BEUVE, M. Manoël DUDOUIT, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, M. Joël GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, M. Gilles MALICOT, M. Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY,

Excusés: M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN qui a donné pouvoir à Mme Esther BEUVE, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Pierrick DELACOTTE, Mme Laurence DUFOUR qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, Mme Nathalie LECLER, Mme Nathalie LECUIR, M. Cyril PANIEL, Mme Pierrette POUSSET, M. Vivek SINGH, Mme Aurélie VERGIN qui a donné pouvoir à M. Emmanuel JAMARD, Mme Laëtitia VIVIER

<u>Absents</u>: M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER <u>Secrétaire de séance</u>: Mme Martine SAVARY

<u>Date de convocation</u>: 5 mars 2024 <u>Date d'affichage</u>: 22 mars 2024 <u>Nombre de conseillers en exercice</u>: 29

Présents : 15 Pouvoirs : 3 Votants : 18

Délib. n°2024-024: Définition des zones d'accélération pour les énergies renouvelables (ZAER)

La loi n°2023-175 du 10/03/2023 vise à accélérer le développement des énergies renouvelables de manière à lutter contre le changement climatique et préserver la sécurité de l'approvisionnement de la France en électricité. Les communes sont invitées à identifier les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER).

La ZAER illustre la volonté de la commune d'orienter préférentiellement les projets vers des espaces qu'elle estime adaptés. Ces projets pourront bénéficier de mécanismes financiers incitatifs. En revanche, le fait d'être situé en ZAER ne garantit pas à un projet la délivrance de son autorisation d'urbanisme.

A Condé-sur-Vire, notre action s'est portée exclusivement sur les énergies de type photovoltaïque ou solaire, plus consensuelles en termes d'impact sur le paysage et de nuisances éventuelles. Un certain nombre de sites et bâtiments ont ainsi été identifiés sur le territoire de la commune. Au titre de la concertation, comme l'exigeait la loi, un questionnaire a été mis en ligne à destination des habitants sur le site internet de la commune pour recueillir leurs avis et suggestions. Enfin, des échanges ont eu lieu avec les principales entreprises condéennes pour recenser leurs projets à moyen terme.

Le résultat du recensement fait apparaître un total d'environ 10 ha de surface mobilisable.

VU La loi n°2023-175 du 10/03/2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15 ;

Envoyé en préfecture le 25/03/2024 Considérant que, conformément à la loi, une consultation du publi

Reçu en préfecture le 25/03/2024 Publié le

mois de février 2024 sous la forme d'un questionnaire mis en li ID: 050-200063592-20240314-DELIB2024_024-AU

commune et sous la forme d'échanges avec les principales entreprises condéennes ;

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- Définir comme zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER) de la communes les zones figurant ci-après;
- Valider la transmission de la cartographie à la Préfecture de la Manche ainsi qu'à Saint-Lô Agglo;
- Autoriser le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Communes	Heu	n° de parcelle	Surface de la zone (en m²)	solaire Photovoltaique			solaire thermique		Buls Energie	Biogaz/	Géothermie		Eoilen
				sel	toiture	ombrières	toiture	902		biométhane	profonde	surface	200
	Ecole maternelle -1		125		. 1								
	Ecole maternelle -2		125		1								
Condi-sur-Vine	Cinema		241		1		H-68						
	Elvir :1		43.351					1					
	Elvir -Z		41 700				2.00	1					
	Parking Elvir -1		346			1						-	
	Parking Elvir - 2		591			1							
	Parking Elvir -3		5.708			1							
	Salle de spectacles Condé Espace -1		114		1								
	Salle de spectades Condé Espace (2)		135		1								
	Parking salle de spectacles Condé Espace		4.985			1							
	Savencia		2.269			1							
	Ecole élémentaire		526		1								
	Parking cimetiere		779			1							
	Parking Stade Henri Binet		1 676			1							
	Ateliers municipaus - L		158		1								
	Ateliers municipaux -2		97		1		/ T						
	Parking salie des fêtes de Mesnil-Raoult		1 237		11252	1							
	Parking de le la passérelle		3.550			1						_	
	Salle des fêtes de Troisgots		129		1								
	Résidence Mautolière -1		163		1							1 1	

Panneaux photovoltaïques sur toiture (1 913 m²) Salle de spectacles Condé Espace -1 Salle de spectacles Condé Espace -2 Ecole maternelle -2 Ateliers municipaux -2 Ateliers municipaux -1 Ecole maternelle -1 Cinéma Ecole élémentaire Résidence Mautellère -1

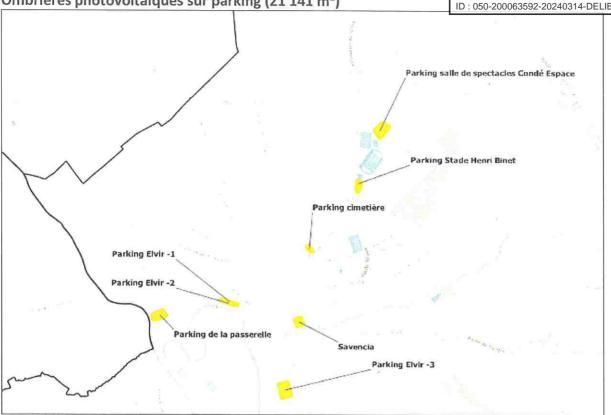
Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

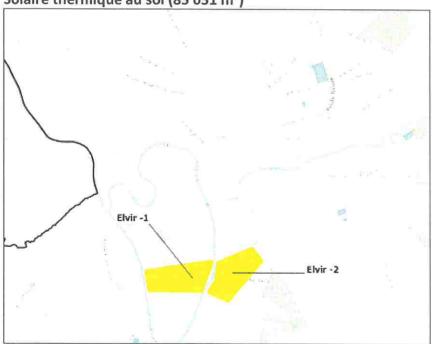
Publié le

ID: 050-200063592-20240314-DELIB2024_024-AU

Ombrières photovoltaïques sur parking (21 141 m²)



Solaire thermique au sol (85 051 m²)



Pour: 18	Contre:	Abstentions :

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire, Laurent PIEN

